la lettre des MAIRES d'Eure-et-Loir

N° 89 décembre 2024

LES RÉFLEXES DU MAIRE...

...GOUVERNANCE LOCALE : SÉCURITÉ PUBLIQUE, GESTION COMMUNALE ET ENJEUX NUMÉRIQUES

UN POINT SUR :

«SÉCURITÉ ET GESTION DES ESPACES PUBLICS : OBLIGATIONS ET BONNES PRATIQUES POUR LES COMMUNES»

BRÈVES :

LA PROTECTION DES ARBRES EN MILIEU URBAIN ; NOUVELLES OBLIGATIONS COMMUNALES

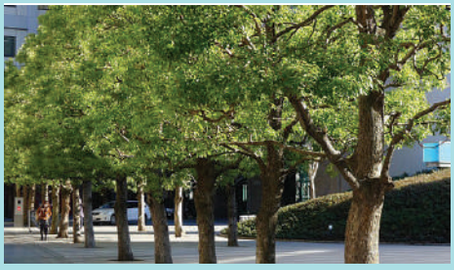

sommaire

3 Editorial du Président Joël BILLARD

4 à 7 Dossier
Retour en images sur le congrès des Maires et Présidents d'EPCI d'Eure-et-Loir

8 Les réflexes du Maire...
... Gouvernance locale : sécurité publique, gestion communale et enjeux numériques

9 - 10 Un point sur...
«Sécurité et Gestion des espaces publics : obligations et bonnes pratiques pour les Communes»

11 à 13 Brèves
- La Protection des arbres en milieu urbain : Nouvelles obligations communales
- Requalification des friches : un enjeu pour l'urbanisme local
- Nouvelles règles pour la mise à disposition des locaux municipaux
- Les nouvelles exigences de tri des déchets alimentaires pour les établissements publics
- Bruit dans les espaces publics : réglementation et nuisances sonores
- Le Droit à la désinfection des espaces communaux utilisés par des particuliers
- Encadrement de la publicité : quelles sont les nouveautés pour les villes moyennes ?
- Obligations légales pour l'éclairage des passages piétons
- Lutte contre les îlots de chaleur urbains : les responsabilités des communes

14 à 17 Conseil départemental
- L'essor du vélo : un enjeu local et national pour des territoires plus durables

18 - 19 ADAMEL
- Congrès de la FAMAF (Fédération des Anciens Maires et Adjoints de France) à la Halle aux Toiles à Rouen le 1er octobre 2024. Congrès des Maires d'Eure-et-Loir le 12 octobre à Dreux

20 - 21 INTERVIEW
- Interview de Madame Christelle MINARD, Conseillère Départementale

22 - 23 Infos collectivités
- Les dispositifs Numériques à destination des collectivités : mise à jour et nouvelles obligations
- L'inscription des Communes sur le site «ma cantine» : une obligation légale

24 Infos collectivités
- Un enjeu à impact sociétal : la collecte et recyclage de fauteuils roulants

25 Infos collectivités
- AMF : Communiqué de Presse. L'AMF appelle à la solidarité nationale avec Mayotte et met en place un dispositif de soutien avec la Protection civile

26 Infos collectivités - Mouvements
- Nouveaux Maires, Ils nous ont quittés, Mouvements

27 Infos collectivités
- «Former des élus d'aujourd'hui pour les défis de demain : l'engagement de l'AMF28 au service des collectivités»

28 Infos
- ENEDIS
- RISO FRANCE

Association des Maires et Présidents d'EPCI d'Eure-et-Loir, 6 rue Louis Pasteur 28630 Le Coudray - Président : Joël BILLARD - Directrice : Myriam NAKACHE
Tél. : 02 37 28 58 58 - E-mail : contact@amf28.fr - Site internet : https://amf28.fr
La Lettre des Maires d'Eure-et-Loir n° 89- Décembre 2024- ISSN 2257-8129. Dépôt légal : janvier 2007
Co-Directeur de la publication : Myriam NAKACHE - Comité de rédaction : Myriam NAKACHE
P.A.O. : Corinne CHABOCHE
Imprimé par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir

EDITO

Chère collègue, Cher collègue,

Cette année a été difficile pour nous, élus locaux. Avec les coupes budgétaires de plus en plus fortes, on entend souvent dire que les problèmes financiers de l'État viennent de notre gestion. Pourtant, en 2024, nos maires et nos équipes ont continué à soutenir et à dynamiser la vie de nos concitoyens, malgré les pressions et les contraintes budgétaires.

Vous avez fait preuve d'engagement et de créativité pour relever chaque défi. Vous avez su répondre aux besoins de vos administrés tout en faisant face aux demandes de réduction de dépenses, ce qui a souvent compliqué vos projets et votre autonomie.

Notre congrès sur l'autonomie financière des communes et des EPCI a pris une importance particulière cette année. Il est essentiel que nous puissions gérer nos ressources en fonction des besoins réels de nos communes. Sans cette autonomie, il devient difficile d'assurer des services de qualité et de réaliser des projets innovants pour nos citoyens.

Je veux aussi exprimer notre soutien aux maires et aux équipes municipales touchés par les inondations et les crues dans notre région. Ces événements montrent l'importance de travailler ensemble pour garantir la sécurité de nos territoires face aux aléas climatiques. Votre courage face à ces situations est admirable.

Alors que nous terminons 2024, prenons un moment pour réfléchir à nos défis et nos réussites. Votre capacité à offrir un cadre de vie agréable à vos concitoyens prouve votre dévouement et votre professionnalisme. Merci pour votre travail.

La solidarité entre élus, que nous renforçons dans notre association, est plus importante que jamais. En cette période de fêtes, j'espère que La Lettre des Maires vous apportera un moment de réflexion et de partage, en hommage à votre engagement quotidien et à votre rôle dans le bien commun.

Je vous souhaite à tous de joyeuses fêtes, une belle fin d'année et une année 2025 pleine de succès et de projets.

Bien à vous,

Le Président de l'AMF28

Joël Billard

Maire-Adjoint de Bonneval

Président de la CDC du Bonnevalais

Conseiller départemental

RETOUR EN IMAGES SUR LE CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI D'EURE-ET-LOIR

Accueil des personnalités

Mot d'accueil de Pierre-Frédéric BILLET, Maire de DREUX

Mathieu DARNAUD, Sénateur de l'Ardèche

Jean-François VIGIER, Vice-Président de l'Association des Maires de France

Discours de Joël BILLARD Président de l'AMF28, Jean-François VIGIER Vice-Président de l'AMF, Christophe LE DORVEN, Président du Conseil départemental

Mathieu DARNAUD, Sénateur de l'ARDÈCHE, Hervé JONATHAN, Préfet d'Eure-et-Loir

Remise des Mariannes du Civisme par M. Hubert CROCHET, Président de l'ADAMEL aux communes ayant le mieux voté aux élections législatives 2024.

Visite des stands

Déjeuner

SALON DES MAIRES PORTE DE VERSAILLES
LE MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024

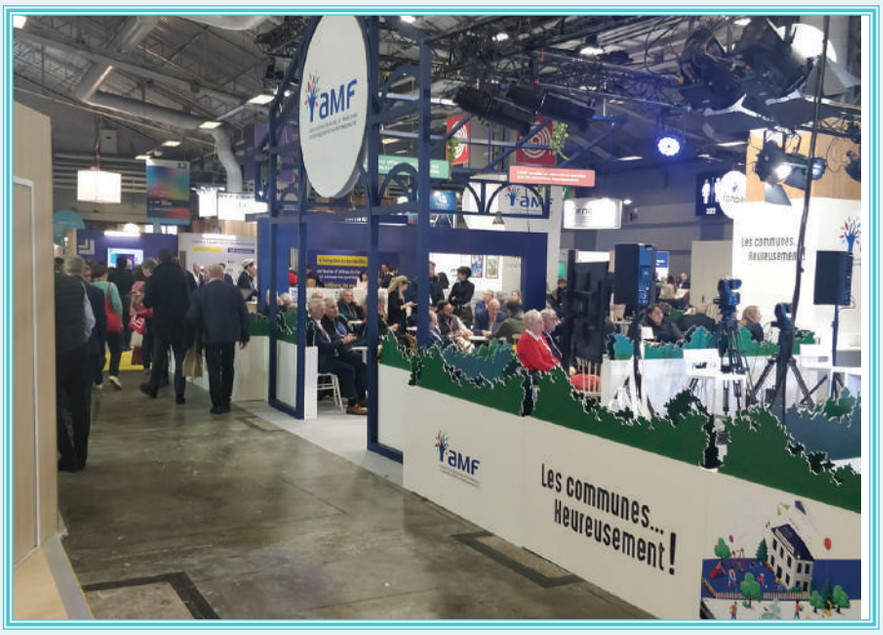

Soirée dîner-spectacle au Paradis Latin

LE REFLEXE DU MAIRE ... GOUVERNANCE LOCALE : SÉCURITÉ PUBLIQUE, GESTION COMMUNALE ET ENJEUX NUMÉRIQUES

Pouvoir de police du Maire

Le maire exerce un pouvoir de police important pour assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques dans sa commune. Ce pouvoir lui permet notamment de prendre des arrêtés de police pour encadrer les activités potentiellement nuisibles ou risquées pour les riverains. Par exemple, en période de sécheresse, il peut interdire ou restreindre l'irrigation pour préserver les ressources en eau, et instaurer des zones de non-traitement à proximité des habitations pour limiter l'exposition aux produits phytosanitaires. De même, il peut imposer des distances de sécurité pour protéger la santé des habitants et réduire les nuisances.

Adressage

L'adressage est un défi de taille pour de nombreuses communes, en particulier les plus petites. Numéroter précisément les bâtiments et organiser les noms de rues peuvent paraître simples, mais ces démarches sont souvent complexes et coûteuses pour les collectivités. Pourtant, un adressage bien structuré est essentiel : il facilite l'accès aux services publics, le travail des secours et le déploiement de la fibre optique, entre autres. Pour surmonter ces défis, les communes peuvent compter sur l'Association des Maires , qui propose conseils, ressources et formations pour accompagner les maires dans leurs démarches. Cet appui est précieux pour assurer une gestion efficace de l'adressage au service des citoyens.

Cybersécurité et Responsabilités Communales

En tant que premier garant de la sécurité de sa commune, le maire doit aujourd'hui composer avec une nouvelle forme de risque : le cyber-risque. L'essor des technologies numériques et la digitalisation des services publics augmentent les vulnérabilités des systèmes municipaux face aux cyberattaques. La **Directive NIS** transposée par la **loi n° 2018-133,** le **RGPD**, ainsi que des dispositions du **Code de la Sécurité Intérieure** définissent clairement les obligations des mairies en matière de sécurité informatique et de protection des données. Ces textes imposent au maire de développer une vigilance accrue et d'acquérir des réflexes en cybersécurité pour prévenir et atténuer les risques numériques. Les nouvelles exigences impliquent des protocoles de sécurité renforcés, la formation des agents et une surveillance constante des infrastructures sensibles.

1. Loi n° 2018-133 du 26 février 2018 relative à la cybersécurité (portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière de sécurité)

• Cette loi transpose la **Directive européenne NIS (Network and Information Security)** de 2016 dans le droit français. Elle impose aux collectivités locales d'assurer la sécurité des réseaux et systèmes d'information critiques, incluant notamment les systèmes informatiques des services municipaux.

• **Exigences principales :** La loi impose aux opérateurs de services essentiels, y compris les collectivités locales (si elles gèrent des services critiques comme l'eau ou les transports publics), de mettre en place des mesures pour prévenir et minimiser l'impact des incidents de cybersécurité.

• **Pertinence pour les maires :** Elle encourage les maires à se doter de réflexes de cybersécurité en renforçant la résilience numérique de leur commune.

2. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018

• Bien que principalement centré sur la protection des données personnelles, le **RGPD** impose aux mairies, comme à toutes les organisations traitant des données de citoyens, de garantir la sécurité des informations collectées et de prendre des mesures contre les accès non autorisés.

• **Exigences clés pour les mairies :** Mettre en place des mesures de protection, informer rapidement la CNIL en cas de violation de données, et garantir que seules les personnes autorisées peuvent accéder aux données sensibles des citoyens.

• **Impact sur les réflexes du maire :** Les maires doivent mettre en place des mécanismes de vigilance numérique pour prévenir et réagir efficacement aux incidents touchant les données personnelles des administrés.

3. Code de la Sécurité Intérieure – Articles L1332-1 et suivants

• Ces articles du Code de la Sécurité Intérieure définissent les infrastructures d'importance vitale (OIV) et les obligations des opérateurs de ces infrastructures en matière de protection contre les cyberattaques. Bien que les mairies ne soient pas toujours classées OIV, celles qui gèrent des infrastructures critiques (transports, gestion de l'eau) doivent respecter des normes de sécurité.

• **Application pour les maires :** Si la commune possède des OIV, le maire doit mettre en place des dispositifs techniques et organisationnels pour anticiper et prévenir les cyber-risques, et il doit effectuer une surveillance constante des menaces.

4. Loi pour une République numérique (Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016)

• Cette loi met en avant la transparence et la protection des données numériques au sein des collectivités, et elle encourage la cybersécurité dans la gestion des données publiques.

• **Obligations :** Les mairies doivent respecter des normes de sécurité pour les systèmes d'information et informer les citoyens des risques éventuels liés à leurs données. Les collectivités sont également encouragées à publier des informations sur leurs systèmes de sécurité, dans le cadre de la transparence publique.

• **Réflexe pour les maires :** La loi incite les maires à instaurer une culture de la cybersécurité et à s'engager dans des programmes de formation pour leurs équipes.

«Sécurité et Gestion des espaces publics : obligations et bonnes pratiques pour les Communes»

Un enjeu de sécurité et de prévention

La gestion des espaces publics représente une mission fondamentale pour les communes. Les maires et leurs équipes municipales doivent veiller à offrir aux citoyens des lieux de vie sécurisés, accessibles et bien entretenus. Cela nécessite une vigilance constante pour prévenir les incidents, garantir l'accessibilité et maintenir la sûreté des infrastructures. Par ailleurs, cette responsabilité inclut la mise en œuvre d'actions préventives adaptées aux spécificités de chaque territoire. Voici un panorama des obligations légales et des bonnes pratiques permettant d'assurer la sécurité et le bien-être des habitants, tout en limitant les risques de mise en cause de la responsabilité communale.

1. Entretien et sécurité des infrastructures : un impératif quotidien

Les infrastructures publiques, comme les routes, trottoirs, aires de jeux ou bâtiments municipaux, doivent être constamment surveillées et entretenues. L'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose au maire d'assurer la sécurité des lieux publics, ce qui inclut des inspections régulières et des interventions rapides en cas de dégradations.

Par exemple, un lampadaire défectueux, une branche d'arbre dangereusement inclinée ou un banc public cassé peuvent devenir des sources de risque. L'enjeu ne se limite pas à la simple réparation : il s'agit d'anticiper les accidents potentiels en mettant en place des audits réguliers des équipements publics. Par ailleurs, certaines communes ont recours à des outils numériques pour recenser les incidents signalés par les habitants, ce qui facilite une intervention rapide.

Le non-respect de cette obligation d'entretien expose les communes à des poursuites civiles (article 1384 du Code civil) ou administratives. Ces situations peuvent également affecter l'image de la municipalité, ce qui renforce la nécessité d'un suivi rigoureux des infrastructures.

2. Prévention des risques naturels : protéger les citoyens et le patrimoine communal

La prévention des risques naturels, comme les inondations, les incendies ou les glissements de terrain, est cruciale pour les communes situées dans des zones exposées. En plus de respecter les obligations du Code de l'environnement (articles L2212-2-1 et L563-1), les municipalités doivent élaborer des plans de prévention des risques (PPR) et des plans communaux de sauvegarde (PCS).

Ces documents permettent d'identifier les zones à risques et d'organiser une réponse efficace en cas de crise. La mise en place de protections physiques, comme des digues ou des barrières anti-inondation, est également une mesure fréquente. Toutefois, une bonne communication avec la population est tout aussi essentielle : des campagnes de sensibilisation et des exercices d'évacuation réguliers peuvent faire toute la différence en cas de catastrophe.

3. Accessibilité des espaces publics : un enjeu d'inclusion

Les communes ont un rôle majeur à jouer pour garantir l'accès de tous aux espaces publics, en particulier pour les personnes en situation de handicap. Si la loi du 11 février 2005 impose des normes précises, l'accessibilité doit être envisagée comme un projet d'inclusion globale.

Cela peut inclure l'installation d'ascenseurs dans les bâtiments publics, la création de places de stationnement réservées ou encore la mise en place de signalétiques en braille. Mais l'accessibilité ne se limite pas à des adaptations techniques : une formation des agents municipaux sur l'accueil des personnes en situation de handicap peut renforcer l'efficacité des dispositifs en place.

Les communes qui tardent à respecter ces obligations risquent non seulement des sanctions judiciaires, mais aussi des critiques de la part de leurs administrés. Une politique proactive en matière d'accessibilité est donc à la fois une nécessité légale et une opportunité d'améliorer la qualité de vie pour tous.

4. Sécurité et surveillance des espaces publics : protéger le quotidien

Les maires ont la possibilité d'utiliser des dispositifs modernes, comme la vidéoprotection, pour renforcer la sécurité dans les lieux publics. Ces systèmes permettent non seulement de prévenir les actes de malveillance, mais aussi d'aider à résoudre plus rapidement les incidents. Toutefois, leur installation doit respecter des règles strictes pour garantir la protection des données personnelles et le respect de la vie privée des citoyens.

En parallèle, des mesures simples, comme un bon éclairage des rues et des parcs ou l'entretien régulier

des caméras déjà installées, peuvent contribuer à rassurer les habitants. La sécurité passe également par une présence humaine : la coordination entre police municipale, services techniques et citoyens permet souvent de prévenir les comportements à risque.

5. Manifestations publiques : une coordination sans faille

Lorsqu'une commune organise un événement public, comme une fête locale ou une foire, la sécurité des participants devient une priorité absolue. Cela implique une organisation méticuleuse : installation de barrières, sécurisation des structures temporaires (tentes, scènes) et gestion des flux de circulation.

Les maires doivent également anticiper les risques liés aux mouvements de foule ou à la survenue d'incidents techniques. Une collaboration étroite avec les forces de l'ordre et les services de secours est nécessaire pour garantir une réponse rapide en cas de problème. Enfin, les élus doivent veiller à informer les organisateurs des normes de sécurité applicables et à vérifier que celles-ci sont respectées.

Conclusion : Responsabilité et anticipation, des piliers pour sécuriser les espaces publics

La gestion des espaces publics engage directement la responsabilité des communes, qu'il s'agisse d'entretien, de prévention des risques, de respect des normes d'accessibilité ou de sécurité lors d'événements. Pour relever ces défis, les élus disposent d'un cadre légal clair, mais ils doivent également faire preuve d'anticipation et de réactivité.

En investissant dans des actions préventives, en sensibilisant les habitants et en s'appuyant sur des outils modernes, les communes peuvent non seulement limiter leur exposition aux poursuites judiciaires, mais aussi offrir un cadre de vie plus agréable et sécurisé à leurs citoyens. La sécurité des espaces publics est donc à la fois une obligation et une opportunité pour les collectivités d'améliorer la qualité de vie sur leur territoire.

AXA

La santé pour ma commune

L'assurance dépendance
Parce que nous pouvons tous devenir dépendant

Le partenariat AMF 28 / AXA se poursuit en 2025.
En liaison avec les mairies, nous accompagnons, les habitants vers l'optimisation des coûts de leur complémentaire santé et de leurs contrats d'aide à l'autonomie.

Ainsi ils ont accès à :

- une complémentaire santé modulable avec des réductions tarifaires sans limite d'âge
- des contrats d'assistance à tarifs préférentiels afin qu'ils puissent vieillir chez eux ou en ephad sans devenir une charge pour leurs proches.
- un accompagnement et un suivi personnalisé avec un interlocuteur dédié sur toute la durée du contrat .

Contacts :
JEAN-PIERRE GERARD, jeanpierre.gerard.am@axa.fr
06 22 13 38 47
ROMAIN BENOIT, romain.benoit@axa.fr
06 84 56 63 26

Je choisis une assurance citoyenne

La Protection des arbres en Milieu Urbain : Nouvelles Obligations Communales

• **Description :** Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et pour préserver la biodiversité en milieu urbain, les arbres font l'objet d'une protection légale renforcée. Depuis peu, les communes sont tenues de respecter des conditions strictes avant d'abattre un arbre ou d'en modifier le statut. Ce dispositif vise à freiner la disparition des espaces verts, réduire les îlots de chaleur urbains et conserver des lieux de refuge pour la faune locale.

• **Texte de Référence :** Le Code de l'urbanisme, article L. 113-2 prévoit que les arbres et haies ne peuvent être abattus sans autorisation préalable, notamment dans les zones de protection patrimoniale ou dans les secteurs de protection environnementale.

• **Conseil :** Les communes sont encouragées à inventorier leurs arbres et à sensibiliser les habitants à leur importance écologique, en évitant tout abattage non essentiel et en planifiant une gestion durable des espaces verts.

Requalification des Friches : Un Enjeu pour l'Urbanisme Local

• **Description :** Le gouvernement encourage les communes à revaloriser les friches urbaines pour limiter l'étalement urbain et préserver les espaces naturels. La requalification de friches, qu'elles soient industrielles, commerciales ou résidentielles, permet de répondre aux besoins de logements et d'activités économiques tout en redonnant vie à des terrains souvent en déshérence. Ce processus de réhabilitation est soutenu par la Loi Climat et Résilience de 2021, qui favorise une reconversion des friches avec des aides spécifiques et des financements incitatifs.

• **Texte de Référence :** La **Loi Climat et Résilience** a introduit des mesures pour inciter les communes à requalifier ces espaces en favorisant leur transformation en zones d'habitation ou en espaces verts publics. L'objectif est de réduire la consommation de sols non construits et de revitaliser les cœurs de ville.

• **Conseil :** Les communes peuvent obtenir des aides pour financer les études de faisabilité et les travaux de dépollution. Il est conseillé de se rapprocher des agences d'urbanisme pour identifier les opportunités et planifier des aménagements cohérents avec les attentes des habitants.

Nouvelles règles pour la Mise à Disposition des Locaux Municipaux

• **Description :** Les communes disposent souvent de salles municipales et d'équipements qu'elles mettent à la disposition des associations, des citoyens ou pour l'organisation d'événements. Cependant, ces mises à disposition doivent respecter des critères précis pour garantir une utilisation équitable et sécurisée des locaux. La gestion de ces espaces est encadrée par le Code général des collectivités territoriales (CGCT), articles L. 2144-3 et suivants, qui impose aux communes de définir des conditions d'utilisation transparentes. Cela concerne, entre autres, les horaires, les capacités maximales, les règles de nettoyage, et les tarifs éventuels.

• **Texte de Référence :** CGCT, articles L. 2144-3 et suivants régissent l'utilisation des locaux communaux. Les communes doivent également s'assurer que les utilisateurs respectent les règles de sécurité et souscrivent à une assurance si nécessaire.

• **Conseil :** Mettre en place une charte d'utilisation des locaux municipaux détaillant les droits et devoirs des utilisateurs permet de prévenir les conflits et de sécuriser l'accès aux locaux. Il est aussi recommandé de sensibiliser les associations locales pour une gestion optimale de ces ressources partagées.

Les Nouvelles Exigences de Tri des Déchets Alimentaires pour les Etablissements Publics

• **Description :** La gestion des déchets alimentaires est devenue un enjeu majeur de réduction de l'impact environnemental des communes. En 2024, la collecte séparée des biodéchets est devenue obligatoire pour les établissements publics, tels que les écoles, les cantines et les centres de loisirs. Ce dispositif, issu de la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), vise à limiter le gaspillage alimentaire, à réduire les volumes de déchets et à encourager le compostage et la valorisation énergétique des biodéchets. Les établissements doivent s'équiper de bacs spécifiques et sensibiliser le personnel comme les usagers au tri.

• **Texte de Référence :** La Loi AGEC impose la mise en place de dispositifs de collecte des biodéchets pour tous les établissements produisant plus de 10 tonnes de déchets par an, avec des objectifs de valorisation de 100% d'ici 2025.

• **Conseil :** Prévoir des formations pour le personnel communal et mettre en place des composteurs dans les écoles et établissements publics pour favoriser une gestion locale des biodéchets, tout en sensibilisant le public aux bénéfices du tri sélectif.

Bruit dans les Espaces Publics : Réglementation et Nuisances Sonores

• **Description :** Avec l'augmentation des activités dans les espaces publics et des projets d'aménagement, les nuisances sonores sont de plus en plus encadrées pour préserver la tranquillité des habitants. Le **Code de l'environnement, articles L. 571-1 et suivants,** impose aux communes de prévenir et de limiter les bruits excessifs, particulièrement dans les zones résidentielles. Les bruits de chantiers, de manifestations ou d'événements organisés doivent ainsi respecter des seuils horaires et d'intensité. Les services communaux sont donc responsables de surveiller ces nuisances, de définir des règles d'utilisation et de planifier des plages horaires d'activités en accord avec le voisinage.

• **Texte de Référence :** Le **Code de l'environnement, articles L. 571-1 et suivants** régule la gestion des bruits en milieu urbain.

• **Conseil :** Établir un plan de prévention des nuisances sonores avec des règles spécifiques pour chaque type d'activité et des sanctions en cas de non-respect permet de garantir un cadre de vie agréable tout en encadrant les activités publiques et festives.

Le Droit à la Désinfection des Espaces Communaux Utilisés par des Particuliers

• Description : Dans le cadre de la gestion sanitaire post-pandémie, les communes doivent assurer une désinfection régulière des locaux municipaux utilisés par des associations ou pour des événements privés. Les ARS (Agences Régionales de Santé) ont émis des recommandations pour garantir la sécurité sanitaire, imposant aux communes de proposer une désinfection des espaces et de mettre à disposition des produits adaptés. Ce droit à la désinfection est notamment renforcé dans les écoles, salles des fêtes et gymnases utilisés par des groupes extérieurs.

• Texte de Référence : Bien que les protocoles de désinfection varient selon les ARS, les communes doivent se conformer aux recommandations pour limiter les risques de contagion dans les espaces publics.

• Conseil : Formaliser un protocole de nettoyage et désinfection adapté, en communiquant aux utilisateurs les délais nécessaires pour garantir une hygiène optimale et éviter les désagréments.

Encadrement de la Publicité : Quelles sont les Nouveautés pour les Villes Moyennes ?

• **Description :** La publicité extérieure est devenue un sujet de régulation important pour limiter la pollution visuelle et préserver le cadre de vie urbain. Les nouvelles règles imposées par le **Code de l'environnement, articles L. 581-1 et suivants,** limitent les affichages lumineux, interdisent certaines tailles de panneaux et imposent des zones protégées, notamment près des monuments historiques et des écoles. Les communes ont la responsabilité de faire respecter ces normes auprès des commerçants et d'éventuels annonceurs.

• **Texte de Référence :** Les articles L. 581-1 et suivants du Code de l'environnement restreignent l'implantation des panneaux publicitaires et encadrent les types d'affichages autorisés en milieu urbain.

• **Conseil :** Sensibiliser les acteurs économiques locaux à ces réglementations et vérifier régulièrement la conformité des panneaux permettra de renforcer la préservation de l'esthétique urbaine et d'éviter les infractions.

Obligations Légales pour l'Eclairage des Passages Piétons

• **Description :** Les passages piétons doivent désormais être éclairés en respectant des normes de visibilité renforcées, surtout dans les zones fréquentées ou dangereuses. Cette réglementation, issue du **Code de la route, article R. 412-44,** vise à réduire les accidents et à assurer une meilleure sécurité pour les piétons, particulièrement dans les zones peu éclairées et les carrefours. Les municipalités sont donc responsables de l'installation et de l'entretien de systèmes d'éclairage adaptés, comme des lampadaires LED.

• **Texte de Référence :** Le **Code de la route, article R. 412-44** impose une visibilité accrue des passages piétons par des dispositifs d'éclairage aux normes.

• **Conseil :** Évaluer les besoins d'éclairage dans les zones à forte fréquentation piétonne et engager des travaux de mise aux normes

Lutte contre les îlots de chaleur urbains : les responsabilités des communes

Avec la multiplication des vagues de chaleur, les communes jouent un rôle clé dans l'atténuation des effets des îlots de chaleur urbains (ICU). Ces zones, où les températures sont sensiblement plus élevées qu'en milieu rural, sont dues à une urbanisation massive, au bétonnage et au manque d'espaces végétalisés. Pour y remédier, les collectivités locales doivent intégrer des mesures d'adaptation dans leurs politiques d'aménagement urbain.

Textes de Référence :

- Le Code de l'environnement, article L. 229-25, impose aux collectivités de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique par des actions concrètes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de renforcement de la résilience urbaine.
- La Loi Climat et Résilience encourage la création d'espaces verts, le développement des toitures végétalisées et l'installation de points d'eau accessibles dans les espaces publics.

Actions Conseillées :

1. Augmenter la couverture végétale urbaine : planter des arbres dans les rues, cours d'écoles et parcs pour procurer de l'ombre et rafraîchir l'air ambiant.
2. Favoriser les matériaux réfléchissants dans les nouvelles constructions pour réduire l'absorption de la chaleur, comme les revêtements clairs pour les chaussées.
3. Encourager les initiatives citoyennes : inciter les habitants à végétaliser leurs balcons et cours intérieures pour renforcer la biodiversité locale.

Conseil :

Les communes peuvent intégrer des actions spécifiques dans leurs Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) pour coordonner des politiques globales de lutte contre les îlots de chaleur. En complément, la sensibilisation des citoyens et la mise à disposition d'outils participatifs renforcent l'efficacité de ces mesures.

L'essor du vélo : un enjeu local et national pour des territoires plus durables

La pratique du vélo, qu'il soit utilisé pour les déplacements quotidiens ou pour des activités de loisir comme le vélotourisme, connaît un essor sans précédent. Ce phénomène s'inscrit dans une dynamique nationale et régionale, soutenue par les pouvoirs publics qui y voient une solution concrète aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques de nos territoires.
En tant qu'élus, vous avez un rôle clé à jouer pour soutenir et développer l'usage du vélo dans vos collectivités. À travers cet article, nous vous invitons à découvrir les enjeux nationaux et régionaux de la politique cyclable, ainsi que les actions que les collectivités peuvent entreprendre pour faire du vélo une composante essentielle du quotidien de nos concitoyens.

Le Département d'Eure et Loir, acteur du développement de proximité du vélo

Voté en mars 2023, le Conseil départemental s'est doté d'une véritable stratégie sur 10 ans (55 M €) intégrant les enjeux du vélo du quotidien et du vélotourisme et de loisirs et organisée en 3 axes :

Sécuriser les trajets : Le schéma directeur prévoit l'aménagement et l'entretien d'une ossature cyclable utilitaire, reliant les communes « Bourg Centre » pour favoriser les liaisons entre les centralités. A travers le dispositif Transition écologique et mobilités douces, le Département accompagne les collectivités sur des projets vélo en cohérence avec les objectifs du schéma (connexions des aménagements locaux à l'ossature départementale pour un maillage cohérent). Pour le vélotourisme, le Département s'est engagé dans l'aménagement en site propre de certains tronçons prioritaires des véloroutes et résorber les points noirs (sécurité), le renforcement du jalonnement pour une meilleure visibilité des véloroutes et favoriser l'émergence de boucles touristiques à vélo.

Développer les services de l'écosystème vélo : Le Département souhaite déployer le programme Objectif Employeur Pro Vélo sur les établissements départementaux pour ses agents mais également équiper sous maitrise départementale en stationnements vélo (collèges…). Il s'attachera, en lien avec ses partenaires, à développer des services vélo tout au long des véloroutes.

Recréer la culture et le réflexe vélo : Le Département va promouvoir le vélo du quotidien auprès des publics cibles, susciter et soutenir les évènements portés par les acteurs locaux sur le vélotourisme, le vélo loisirs et le vélo sportif. Enfin il souhaite impulser une dynamique forte en faveur du vélo auprès des élus locaux.

Le cadre d'intervention des collectivités : des axes stratégiques pour le développement cyclable

Les collectivités locales ont un rôle déterminant à jouer pour traduire ces ambitions nationales en actions concrètes notamment au travers de 3 compétences :

- La **compétence mobilité** avec l'Autorité Organisatrice de Mobilité qui permet d'organiser les services et la sensibilisation pour accroitre la part des modes actifs
- La **compétence voierie** se réfère à la création, à l'aménagement et à l'entretien des voies de circulation. Elle est partagée entre différents échelons.
- Le **pouvoir de police** qui permet des actions sur la vitesse, le stationnement et le contrôle

La politique cyclable peut s'organiser autour de plusieurs axes

- **Les aménagements cyclables** : créer des aménagements cyclables sécurisés, prévoir le stationnement des vélos, réduire la vitesse des véhicules motorisés pour favoriser la cohabitation entre cyclistes et autres usages de la route.
- **Incitation à la pratique du vélo au quotidien** : mise en place de dispositifs comme le «Forfait Mobilités Durables» pour encourager les déplacements domicile-travail à vélo, ou encore l'organisation de campagnes de communication et de sensibilisation à destination des administrés.
- **Développement du vélotourisme** : promotion des itinéraires cyclables touristiques, participation aux réseaux régionaux de véloroutes et organisation d'événements qui mettent en valeur le patrimoine naturel et culturel local via des parcours cyclables.
- **Actions en faveur des écoles** : initiation des plus jeunes à la pratique du vélo en partenariat avec les établissements scolaires, par l'intermédiaire du dispositif « Savoir rouler à vélo » déployé dans les écoles primaires et la mise en place de pédibus ou vélobus.

Des événements nationaux pour promouvoir la pratique du vélo

Les collectivités peuvent s'inscrire dans des événements nationaux et européens pour amplifier la dynamique autour du vélo. Voici quelques événements phare à ne pas manquer !

Mai à vélo est une initiative nationale lancée en 2021 pour promouvoir la pratique du vélo sous toutes ses formes, que ce soit pour les déplacements quotidiens, le loisir ou le sport. L'objectif principal est d'inciter le plus grand nombre à utiliser le vélo, en mettant en avant ses bienfaits écologiques, économiques et pour la santé.

Les collectivités, entreprises et associations peuvent organiser une grande variété d'actions à l'occasion de Mai à vélo telles que des randonnées familiales, des ateliers de réparation, des défis kilométriques via l'application Géovélo, ainsi que des événements festifs comme des Fêtes du vélo et des actions éducatives pour sensibiliser les scolaires et le grand public à la sécurité routière.

Le Conseil départemental a proposé plusieurs ateliers pour sensibiliser ses agents aux bienfaits du vélo et à la sécurité routière. Des sessions de réparation et d'entretien de vélos, ont été réalisées en partenariat avec l'association ChartràVelo. Pour clôturer ces journées, des balades à vélo ont été organisées pour mettre en selle les participants et leur faire découvrir les avantages du vélo.

Mai 2024 - Ateliers d'autoréparation animés par Chartràvélo auprès des agents du Département pour apprendre à changer un pneu, bien attacher son vélo ou encore comment s'équiper pour partir en balade.

Mai 2024 – Atelier fête de la nature, animé par la vélo-école de Dreux. Démontage de vélo avec les enfants/adolescents pour recyclage des pièces par une recyclerie.

La **Semaine européenne de la Mobilité** est une initiative annuelle qui se déroule en septembre dans toute l'Europe. Elle vise à promouvoir des modes de transport durables et à encourager les citoyens à adopter des alternatives à la voiture individuelle, comme le vélo, la marche, les transports en commun ou le covoiturage.

Semaine Européenne de la Mobilité - septembre 2024 Nogent-le-Rotrou - Atelier d'autoréparation animé par Chartràvélo.

Troc Vélo en septembre 2024 en centre-ville de Dreux pour la semaine européenne de la mobilité.

geovelo
La navigation vélo sécurisée et citoyenne

Géovélo KESAKO ?

Géovélo est une application de guidage et de planification d'itinéraires spécialement conçue pour les cyclistes. Elle propose des itinéraires cyclables sécurisés, privilégiant les pistes cyclables, voies vertes, et routes peu fréquentées. Les utilisateurs peuvent personnaliser leurs trajets selon leurs préférences (rapide, sécurisé, équilibré) et suivre leurs performances.

Les événements cyclables en Eure-et-Loir en 2024

Voici quelques événements, d'envergure différentes, mais tout aussi intéressants pour inspirer et encourager

MAD JACQUES VÉLO PERCHE

Avril 2024 Mad jacques

Avril 2024 Mad jacques Vélo Perche - Départ des participants à La Loupe.

L'événement Mad Jacques une course d'aventure décalée qui attire des amateurs de défis et de voyages insolites. Les participants doivent rejoindre une destination, généralement en milieu rural. L'événement privilégie la convivialité, l'entraide et l'esprit d'aventure. Une fois sur place, c'est un grand rassemblement festif avec camping, musique, animations et rencontres.

L'accueil et l'organisation de cet évènement d'un montant de 54 000 € a été financé par le comité d'itinéraire (50%) de la Véloscénie et par les collectivités d'accueil dans l'Orne et l'Eure-et-Loir : Départements 27 et 28, Région Centre VDL, PNR Perche, les CC Coeur de Perche, Terres de Perche, entre Beauce et Perche et la commune d'Illiers-Combray.

Le Festival des Vieilles Pédales est un événement cycliste festif et rétro qui met en lumière l'histoire du vélo à travers les époques, en favorisant la redécouverte des vélos anciens et le style vintage. L'événement met l'accent sur l'élégance et l'esthétique des cycles classiques. Le temps d'un weekend, un village d'animation à Chartres s'anime autour du vélo et regroupe des exposants de vélos vintage, d'articles de mode vintage, concerts, foods trucks…

Mai 2024 - Départ de la balade «du côté de chez Proust» 36 Km jusqu'à Illiers-Combray.

Le Tour d'Eure-et-Loir est une course cycliste professionnelle annuelle qui attire des équipes nationales et internationales. Classée au niveau continental par l'Union Cycliste Internationale (UCI), elle comporte plusieurs étapes variées, allant de parcours plats à des contre-la-montre.

Les collectivités, acteurs engagés pour la mobilité douce de leurs agents

En tant qu'employeur, les collectivités peuvent s'intéresser au **label «Employeur Pro-Vélo» (OEPV)** qui est une certification décernée aux organisations qui s'engagent à promouvoir l'usage du vélo auprès de leurs employés pour leurs trajets domicile-travail ou dans le cadre professionnel.

Les critères d'obtention du label sont variés et concernent notamment :

- Les infrastructures cyclables : installation de parkings à vélos sécurisés, douches, vestiaires et autres équipements facilitant la pratique du vélo.
- Les incitations financières : mise en place du forfait mobilité durable ou autres aides pour l'achat ou la location de vélos.
- La formation et la sensibilisation : organisation d'ateliers de sécurité routière, d'entretien de vélos ou d'initiations à la pratique du vélo.
- La communication interne : promotion active du vélo en interne via des campagnes de communication, des challenges ou des événements cyclables.

Plus d'info ici : https://employeurprovelo.fr/

Une vidéo inspirante pour se lancer

«Les Roues de l'Avenir» est un documentaire sur le rôle clé du vélo dans les mobilités futures. Il souligne les enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés à la transition vers des déplacements durables. Il montre comment ces infrastructures cyclables peuvent transformer les villes et améliorer la qualité de vie. Enfin, des exemples de villes ayant intégré le vélo comme moyen de transport majeur inspirent les futures politiques cyclables.

Pour en savoir + : https://lesrouesdelavenir.com/

« servir encore »

Congrès de la FAMAF (Fédération des Anciens Maires et Adjoints de France)

A la Halle aux Toiles à Rouen, le 1 octobre 2024

Plusieurs membres du bureau de l'ADAMEL se sont rendus à Rouen le 1 octobre afin d'assister au Congrès de la FAMAF.
Le thème abordé ce jour-là :« Le français …. C'est aussi l'Amérique »
Compte-rendu de la FAMAF :
Sous l'autorité de Paul de SINETY, Délégué Général de la langue française et des langues de France avec la participation exceptionnelle du poète acadien Zachary RICHARD, auteur, compositeur venu de Louisiane, de Denis LAPOINTE, Président de L'Association Québécoise des Anciennes Elues et Anciens Elus Municipaux, membre associé de la FAMAF, de Jacques GODFRAIN, Président d'Honneur de la FAMAF et de Jean-François MASSUE,
Denis Lapointe, Président de AQEEM et membre associé de la FAMAF, prend la parole, soutenu par un excellent diaporama pour affirmer que leurs racines sont ici en France à Saint Malo d'où est parti Jacques Cartier pour 3 expéditions, destinées à explorer et cartographier le golfe du Saint Laurent de 1534 à 1542. Il rappelle que le Canada à 39 millions d'habitants dont 8 au Québec, que les Français sont 6,5 millions et que 84% des francophones vivent au Québec.
L'immigration est une menace : 60.000 personnes arrivent chaque année dont 48.000 parlent une autre langue que le français ou l'anglais. « On a besoin de vous pour que le français perdure »
Zachary Richard auteur, compositeur, interprète, à partir d'un diaporama très personnel, nous fait ensuite un cours d'histoire sur la Louisiane et les Acadiens (cajuns) avec Samuel Champlain en 1604, puis Robert Cavelier de La Salle qui prit possession de ce territoire au nom du roi Louis XIV en 1682 ; la Louisiane devient alors une colonie française. Il nous raconte la période où les Acadiens chassés de France par les guerres de religion sont partis de Nantes. Déportés de la Nouvelle Ecosse par les Britanniques, ils arrivent en Nouvelle Orléans, avec le droit de rester à l'ouest du Mississipi. Une très grande pauvreté est constatée. A partir de 1916, l'assimilation acadienne est accomplie. C'est la culture musicale qui a sauvé le français. 60% de l'éducation est en français et 85% de la population est francophone. En conclusion il insiste sur les 25.000 louisianais qui parlent français, de sa passion pour « sa » langue, de son œuvre chantée, écrite, de ses poèmes. Il évoque ses tournées aux USA, au Canada et dans d'autres pays dans lesquels il ne cesse de connaitre le succès. Il a aussi beaucoup évoqué sa propre famille et termine son très brillant exposé par une chanson très personnelle : la complainte de sa grand-mère.
Il vient d'écrire son premier roman « Les rafales du Carême ». Une discussion sur la langue française à l'étranger et notamment en Amérique avec les Acadiens s'est engagée.

Puis ce fut la Cérémonie du souvenir au Monument aux Morts en présence des personnalités civiles et militaires du département

L'après-midi fut consacrée à la Cybersécurité avec Patrick MOLINOZ, Vice-président de l'AMF et membre du Comité des Régions à Bruxelles ainsi que des spécialistes de la Gendarmerie pour la cybersécurité et la Police Nationale. Approches pratiques de la cybersécurité pour les élus et la population développées par Monsieur le lieutenant-colonel Jean Pascal Château, par Monsieur le Contrôleur Général Nicolas Bouferguene et Madame Caroline Ravoux, commissaire de police de la police judiciaire de Rouen correspondante Normandie de l'office anti-cybercriminalité.
L'AMF et les approches pratiques de la sécurité des biens et des personnes : Charles Abadie Lieutenant-Colonel de gendarmerie, chargé de mission sécurité à l'AMF.Leurs exposés très complets et un peu inquiétants sur la cybersécurité ont passionné l'auditoire.
Deux inventions ont augmenté la délinquance mondiale dans ce domaine : Les ordinateurs et internet. Il y a 117.000 cyber-attaques par jour dans le monde.

Ils projettent des documents sur le dark-web, aussi appelé web clandestin ou encore web caché. C'est le contenu de réseaux superposés qui utilisent l'Internet public, mais qui sont seulement accessibles via des logiciels, des configurations ou des protocoles spécifiques. On peut acheter des armes illicites, vendre des adresses courriels ou des fichiers complets etc.
Pour cela il faut réagir. Des brigades mobiles existent au nombre de 239 en France, dont 12 en Normandie, avec une section opérationnelle dans chaque département.
De nombreuses questions seront posées par les congressistes et nous en tirons quelles précautions avoir devant cet inquiétant sujet de la cybersécurité :
Sauvegarder nos données personnelles sur un support qui ne soit pas connecté à internet. Se méfier des QR codes. Déposer immédiatement une plainte si l'on est concerné par une cyber-attaque. Il y a 945 investigateurs en cybercriminalité en France.
Conclusions générales du forum par Monsieur Alexandre Touzet et par Jacques Pélissard : C'est un thème bien choisi et qui nous concerne tous. Il était important d'être sensibilisé sur les dangers de la cybercriminalité dans le monde. Nous sommes maintenant mieux armés dans ce domaine.

Journée très dense et instructive

Congrès des Maires d'Eure et Loir
Le 12 octobre à Dreux

Suite à la convention signée entre l'AMF28 et l'ADAMEL, tous les adhérents de l'ADAMEL ont été conviés au Congrès des Maires d'Eure et Loir qui s'est tenu à Dreux le 12 octobre.
Monsieur CROCHET y a remis les Mariannes du Civisme, trophée récompensant les communes ayant le mieux voté aux élections législatives 2024, à savoir, par strate de nombre d'inscrits :

- 100 inscrits : Montharville 86 %
- 101 à 250 : St Christophe 79 %
- 251 à 500 : Ste Maixme Hauterive 66 %
- 501 0 1000 : Thivars 65 %
- 1001 à 3500 : Pierres 59 %
- + 3500 : Cloyes les 3 Rivières 55 %

À constater plus le nombre d'inscrits est important plus le taux de participations est faible.

L'ADAMEL a proposé à ses membres une réunion, le 5 novembre 2024 :

« Actualisation des connaissances du code de la route »

animée par Monsieur DESBLE, chargé de prévention de Groupama, sur les principaux thèmes de la réglementation de la circulation routière : sens giratoires, nouveaux panneaux, rond-point, voies rapides, règles et priorités.
Une trentaine de personnes a écouté avec attention les explications fournies par l'intervenant avant de se confronter à un test de 20 questions, genre test du Code de la Route.
Au vu des résultats, les remises à niveau ne sont pas superflues !!!

Mes chers collègues,
Comme vous pouvez le constater, ADAMEL est toujours très active et notre convention avec AMF 28 nous conforte dans la complémentarité qui permet aux anciens élus de rester au contact et de « servir encore ».

Le conseil d'administration se joint à moi pour vous souhaiter leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année 2025.

Hubert CROCHET

INTERVIEW DE MADAME CHRISTELLE MINARD CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE

Quels sont les principaux bénéfices des circuits courts pour les cantines scolaires, et comment cela contribue-t-il à la santé et à l'éducation alimentaire des élèves ?

Les circuits courts permettent aux producteurs de vendre et de faire connaître leurs produits.

Pour la restauration collective et les chefs de cuisine en particulier, cette démarche leur donne la satisfaction de travailler des produits bruts et de qualité du département ou de départements voisins. Elle répond aux enjeux défendus par le Département d'une valorisation de la production des repas sur place. Ainsi, 37 sur 38 collèges (38 à partir de septembre 2025) portent une restauration avec préparation des repas au sein du collège par une équipe composée d'un chef, d'un second et d'aides de cuisine.
Maitriser la confection d'un plat et la nature de ses ingrédients est un gage de sécurité alimentaire. Une diététicienne du Conseil départemental accompagne les chefs dans le suivi des températures, la traçabilité des produits… pour assurer cette qualité des repas qui contribue à la santé des euréliens.
Par ailleurs, des établissements et le groupement d'achat organisent des actions de valorisation de produit locaux afin d'informer les élèves sur l'origine du produit. La présence de producteurs dans les selfs, l'affichage de cartes géographiques, l'organisation de semaines à thèmes sur les produits locaux et une communication régulière par le chef sont autant d'actions menées pour éduquer les élèves au goût des produits locaux.

Dans le contexte actuel de sensibilisation aux enjeux environnementaux, comment l'approvisionnement local de nos cantines permet-il de réduire l'empreinte carbone des repas scolaires ?

Le marché alimentaire porté par le département intègre dans ses critères les enjeux environnementaux avec notamment la réduction d'emballage ou le déconditionnement. L'achat local est une réponse à la réduction de l'empreinte carbone. Ainsi, des produits (pommes de terre, lentilles sèches…) qui provenaient d'autres régions voir d'autres pays européens sont désormais originaires de productions locales.
Le marché a également été construit sur 4 zones géographiques (Drouais, Chartrain, Percheron et Dunois) afin de l'ouvrir à un maximum de producteurs et de limiter les déplacements de produits sur le territoire eurélien. Ainsi, un maraîcher « chartrain » peut être titulaire d'un lot sans approvisionner tout le département.
Enfin, la plateforme Sur le Champ, titulaire de 24 lots, est un outil logistique précieux pour réduire l'empreinte carbone. Elle agit pour le compte des agriculteurs et optimise les déplacements vers les acheteurs en livrant plusieurs gammes de produits issus de différentes exploitations. Le chef de cuisine ne reçoit qu'une livraison pour le compte de plusieurs producteurs qui réduisent leur bilan carbone.
Ces différentes démarches contribuent a répondre aux enjeux de la loi EGALIM qui introduit des objectifs d'approvisionnement pour la restauration collective (50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits biologiques).

Quelles actions et aides spécifiques proposez-vous pour encourager et faciliter la mise en place des circuits courts dans toutes les cantines scolaires d'Eure-et-Loir ?

Le Département déploie des outils divers pour créer un environnement favorable au développement des circuits courts et faciliter les relations entre les producteurs et les acheteurs. Il le fait via :

- *La plate-forme Agrilocal 28 qui est un outil dématérialisé de mise en relation gratuit entre les producteurs et la restauration collective*
- *La plate-forme logistique « Sur le Champ ! », outil physique de livraison entre professionnels de la restauration et de la distribution alimentaire dans le cadre d'un partenariat avec Chambre d'agriculture et la SCAEL*
- *Des subventions directes aux producteurs : entre 2018 et 2022, le Département a aidé une vingtaine d'agriculteurs à développer leurs projets d'investissements (200 000 € ont été consacrés à cette politique). Les projets suivants ont été soutenus : chambres froides, boutiques de vente,*

ateliers de transformation, ateliers de découpe, installation ligne de tri, distributeurs automatiques, bâtiments de stockage…

- *Le portage du marché alimentaire des collèges et des lycées présenté précédemment et une réflexion est en cours pour l'étendre à moyen terme aux EHPAD.*
- *Des appels à projets, des financements spécifiques et un apport en ingénierie pour permettre le développement de nouveaux outils (légumeries, conserveries, cuisines centrales.*
- *Un accompagnement des projets alimentaires de territoire portés par les collectivités. En lien avec l'État et la Chambre d'agriculture, le Département a créé une instance départementale qui a un rôle d'information, de mutualisation, de coordination et d'échanges d'expériences sur les démarches de territoires et les projets en particulier avec les intercommunalités porteuses de «programmes alimentaires de territoires».*
  Elle a vocation à se réunir régulièrement pour faire vivre et animer cette démarche partenariale. Dans ce contexte, le 28 novembre dernier, un séminaire «circuits courts et restauration collective» a été organisé à destination des maires dans le cadre d'un partenariat associant l'Etat, le Département, la Chambre d'agriculture et l'association des maires.
- *La promotion des producteurs euréliens en soutenant leur présence au Salon International de l'agriculture et la marque «Terres d'Eure-et-Loir» qu'il a initié avec la Chambre d'agriculture il y a 20 ans.*

Conférence de presse sur les circuits courts au Compa - 28 novembre 2024

Les dispositifs Numériques à Destination des Collectivités : Mise à Jour et Nouvelles Obligations

Les outils numériques au service des collectivités

Dans un contexte de dématérialisation croissante et d'évolution des pratiques administratives, les collectivités territoriales doivent se familiariser avec des dispositifs numériques mis en place par l'État et les acteurs locaux. Ces outils sont destinés à simplifier les démarches administratives, à favoriser la transparence et à optimiser les procédures de gestion, notamment en matière de marchés publics, de gestion des cantines scolaires ou encore des politiques agricoles.

L'Inscription des Communes sur le Site «Ma Cantine» : Une Obligation Légale

Depuis plusieurs années, l'État encourage les collectivités à dématérialiser la gestion des services de restauration scolaire. Cette dématérialisation se traduit par l'obligation pour chaque commune de s'inscrire sur la plateforme **«Ma Cantine»**. Cette initiative permet une gestion simplifiée et modernisée des cantines scolaires, avec des avantages notables pour les collectivités comme pour les familles.

Pourquoi l'inscription est-elle obligatoire ? L'inscription sur la plateforme **«Ma Cantine»** permet aux communes de déclarer la capacité d'accueil des cantines, de gérer les menus, et de communiquer avec les parents d'élèves sur des aspects pratiques comme les allergies alimentaires, la gestion des inscriptions, ou la facturation. Cette plateforme, dédiée à la gestion des repas scolaires, vise à renforcer la transparence et à faciliter la gestion administrative des services de restauration scolaire.

Les avantages pour les collectivités :

- Simplification de la gestion quotidienne des cantines
- Centralisation des informations pour un meilleur suivi
- Réduction des risques d'erreurs administratives
- Amélioration de la communication avec les familles

Que faire en cas de non-inscription ?

Il est impératif que chaque commune procède à cette inscription pour rester en conformité avec la réglementation en vigueur. Les collectivités qui ne respectent pas cette obligation risquent des sanctions administratives. Par ailleurs, cette inscription permet aux communes de bénéficier de subventions et de ressources mises à disposition par l'État pour améliorer la qualité des services de restauration scolaire.

Le Site **« https://www.terres-eure-et-loir.fr/»** un Outil de Valorisation des Produits Locaux pour les Collectivités et les Acteurs Économiques.

Le département d'Eure-et-Loir met en avant une initiative de valorisation de ses produits locaux grâce à la plateforme **«Terres d'Eure-et-Loir»**. Cette marque, créée en 2002 par la Chambre d'agriculture avec le soutien du Conseil Départemental afin de soutenir le développement économique local et la promotion des produits du terroir. **«Terres d'Eure-et-Loir»** permet de mieux structurer l'offre locale, en offrant une visibilité accrue aux produits agricoles et artisanaux de qualité, et en garantissant une traçabilité et une origine locale. Ce dispositif constitue un véritable levier pour les élus souhaitant renforcer l'attractivité de leur territoire et soutenir les acteurs économiques locaux.

Un Label de Qualité au Service des Producteurs Locaux

Les producteurs et artisans qui souhaitent rejoindre **«Terres d'Eure-et-Loir»** doivent respecter une charte de qualité qui garantit l'origine locale des produits ainsi que des matières premières utilisées pour les produits transformés. Cette charte précise également les conditions de production et le savoir-faire nécessaire à la fabrication des produits, assurant ainsi au consommateur une qualité et une authenticité sans compromis. Pour les collectivités, ce label constitue un moyen efficace de promouvoir des produits de qualité, créant ainsi de la valeur ajoutée pour les producteurs locaux tout en répondant aux attentes des consommateurs soucieux de consommer local.

Une Plateforme pour Soutenir le Commerce Local

Les magasins et les restaurants de produits du terroir jouent également un rôle clé dans ce dispositif. Les magasins doivent proposer un minimum de 7 producteurs et 20 références de produits labellisés **«Terres d'Eure-et-Loir»** pour pouvoir être référencés. De même, les restaurants et traiteurs ambassadeurs de la marque s'engagent à proposer des produits frais,

de saison et locaux, en collaborant avec au moins 3 producteurs de la marque. Pour les élus, cela représente une opportunité unique de soutenir le commerce local, tout en offrant aux consommateurs des produits frais et de qualité issus directement du territoire.

Une Vitrine de Promotion du Terroir

«Terres d'Eure-et-Loir» permet aux élus de promouvoir les produits locaux auprès des habitants et des visiteurs, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance au territoire et contribuant à la fierté locale. En mettant en avant ces produits authentiques, le département crée un véritable réseau de solidarité entre producteurs, commerçants, restaurateurs et consommateurs. De plus, cette initiative aide à structurer l'offre de produits locaux, en facilitant l'accès aux informations sur les produits et leurs producteurs.

Les élus peuvent également utiliser cette plateforme pour mieux coordonner les actions de développement économique et renforcer la coopération entre les acteurs locaux, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme et du commerce.

Conclusion

La marque **«Terres d'Eure-et-Loir»** constitue un outil précieux pour les collectivités du département. En permettant aux producteurs, artisans, magasins et restaurants locaux de se fédérer autour d'un label de qualité, cette plateforme soutient le développement économique du territoire tout en offrant aux consommateurs des produits locaux authentiques et responsables. Pour les élus, cela représente une occasion unique de dynamiser le tissu économique local, d'encourager la consommation de produits du terroir et de valoriser les atouts du département. En soutenant cette initiative, les collectivités contribuent à la préservation du savoir-faire local et au renforcement de l'identité du territoire.

Agrilocal28 : Le Circuit Court au Service de la Restauration Collective en Eure-et-Loir

Le département d'Eure-et-Loir continue d'encourager la consommation locale en mettant à disposition des professionnels de la restauration collective la plateforme **Agrilocal28**. Cette initiative permet aux acheteurs publics et privés de s'approvisionner directement en produits locaux, en favorisant les circuits courts et la proximité. Elle est une véritable opportunité pour les établissements de proposer des produits de qualité, tout en soutenant l'agriculture locale.

Un Outil pour les Acheteurs Locaux

Agrilocal28 est ouvert à une large gamme d'acheteurs publics tels que les collèges, lycées, EHPAD, écoles et autres établissements médico-sociaux, ainsi qu'aux acheteurs privés comme les hôtels, restaurants, gîtes et centres de loisirs. Cette plateforme offre une opportunité unique pour ces structures d'approvisionner leurs cuisines en produits frais, de saison et issus des exploitations agricoles du département.

Un Réseau de Producteurs Locaux

La plateforme est également ouverte à tous les producteurs, transformateurs et artisans locaux souhaitant vendre leurs produits directement aux acheteurs. Les agriculteurs, les entreprises agroalimentaires et même les artisans tels que les bouchers ou boulangers peuvent proposer leurs produits à travers Agrilocal28. L'objectif est de garantir la traçabilité des produits, de valoriser le savoir-faire local et de permettre aux fournisseurs d'accéder facilement à la commande publique.

Soutenir les Filières Courtes et Durables

Agrilocal28 s'inscrit dans une démarche plus large de soutien à l'agriculture locale et à la transformation alimentaire. Le Département d'Eure-et-Loir soutient également les agriculteurs dans le cadre de la mesure 4.2.2. du FEADER, qui vise à accompagner les projets de transformation alimentaire et à moderniser les équipements nécessaires à la production et à la commercialisation des produits. Cette initiative permet aux producteurs locaux d'améliorer leur compétitivité tout en répondant à une demande croissante de produits locaux et durables.

Une Marque au Service des Produits du Terroir

En parallèle, la marque **Terres d'Eure-et-Loir**, soutenue par la Chambre d'Agriculture et le Conseil Départemental, permet de mieux identifier les produits du terroir. Les agriculteurs et artisans qui adhèrent à cette marque respectent une charte de qualité garantissant l'origine locale des produits et la préservation du savoir-faire. Cette initiative offre aux consommateurs une manière simple de repérer les produits locaux tout en soutenant les producteurs euréliens.

Conclusion

Agrilocal28 est bien plus qu'une simple plateforme de commande : elle est un véritable moteur pour la promotion de l'agriculture locale, le soutien aux circuits courts, et la valorisation des produits du terroir. Elle permet aux acheteurs de proposer une alimentation de qualité, tout en soutenant l'économie locale et en contribuant à la durabilité des filières agricoles. Le Département d'Eure-et-Loir continue ainsi de renforcer son engagement envers ses producteurs et de favoriser la consommation locale, pour un territoire plus résilient et durable.

UN ENJEU À IMPACT SOCIÉTAL :
LA COLLECTE ET RECYCLAGE DE FAUTEUILS ROULANTS

Questions à Eric Toudy, Administrateur AGIRC ARRCO IRCEM relatives aux enjeux et impacts du recyclage de fauteuils roulants

Qu'est-ce qui vous a conduit à vous intéresser à cette problématique du recyclage de fauteuils roulants et partager avec des instances locales?

Plusieurs facteurs liés à ma vie personnelle, à des rencontres professionnelles et aujourd'hui à mon mandat d'Administrateur m'ont conduit à m'intéresser à cette problématique. En effet, je côtoie le monde du handicap depuis mon adolescence et me suis impliqué depuis cette période de ma vie et plus encore depuis la naissance de notre fils qui lui-même est atteint d'un handicap moteur. C'est cette conjonction qui m'a conduit avoir une réflexion sur le cycle de vie d'un fauteuil roulant.

Pourquoi avoir informer des élus locaux ?

En tant que Vice-président de la FEPEM de la région Centre Val de Loire, je siège en qualité d'Administrateur au Groupe IRCEM où en commission sociale, j'ai appris à connaître la SCIC Envie autonomie qui recycle des fauteuils roulants provenant de la collecte de fauteuils usagés et inutilisés. Siégeant comme Vice-président du CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie d'Eure et Loir Personnes handicapées, représentant les enfants des Carnutes Paralysie cérébrale 28) j'ai trouvé utile d'informer la Direction des solidarités du Conseil départemental et la Présidente du CDCA pour qu'une prise de conscience naisse sur l'utilité de cette activité en visitant un site de recyclage. C'est alors que je me suis aussi rapproché de Joël Billard en sa qualité de Président de l'association des maires qui a lui-même visité le site de recyclage d'Evreux.

Informer dans un premier temps, montrer dans un second temps l'utilité de l'activité de recyclage à des acteurs qui peuvent participer à une action sociale, solidaire et sociétale étaient des préalables nécessaires avant une mobilisation organisée.

Joël Billard après la visite a été, me semble-t-il, convaincu de la prestation de recyclage et de l'utilité sociale du dispositif aussi bien par la diminution du coût d'acquisition du matériel que par l'insertion professionnelle liée à l'activité de recyclage. En sa qualité de Président de l'AM28, il m'a proposé d'être un soutien fort de l'action de collecte de fauteuils en mobilisant un certain de nombre d'élus de communes euréliennes afin de constituer un maillage de collecte au plus près des donateurs. Je lui ai proposé un process d'action dans lequel les détails sont déclinés.

Par ailleurs, c'est aussi un moyen de mettre en avant l'Eure et Loir car, en Région Centre Val de Loire, Envie autonomie n'est pas implantée alors que la structure possède plusieurs sites en France.

Cette action de collecte de fauteuils usagés répond-elle selon vous à un enjeu sociétal ?

Collecter les fauteuils est le préalable incontournable pour recycler.

Pour répondre à votre question, le recyclage des fauteuils roulants répond à un enjeu sociétal majeur en réduisant les inégalités. En reconditionnant ces matériels, il devient possible de les redistribuer à des populations qui n'ont pas les moyens d'y accéder. Cela contribue directement à l'autonomie et à l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

De plus, cette pratique s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, permettant de valoriser les matériaux réutilisables et de limiter les déchets. Cela favorise également la création d'emplois locaux dans les secteurs du recyclage et du reconditionnement, renforçant ainsi les liens sociaux et économiques par la réinsertion professionnelle.

Enfin, le recyclage participe à la préservation de l'environnement en réduisant la production de nouveaux fauteuils et en limitant l'extraction de matières premières. Cela réduit l'empreinte carbone associée à la fabrication et au transport de ces dispositifs, contribuant ainsi à des objectifs globaux de durabilité.

Dit autrement et de manière plus concise, c'est participer à faire du circuit court de fauteuil roulant ou encore, c'est :

- Réduire des inégalités
- Promouvoir l'économie circulaire
- Répondre partiellement à des enjeux de santé publique
- Réduire des déchets volumineux

Qu'attendez-vous du soutien des élus locaux ?

Cette action de collecte aura un impact positif pour chacun et je suis disposé à être présent aux côtés des élus participant à l'action. En effet, la sensibilisation du grand public est essentielle et les administrés touchés ou non par la problématique seront très probablement reconnaissants que l'on s'intéresse à un sujet de société qui touche 2 à 3% de la population.

Par ailleurs, beaucoup de fauteuils roulants usagés restent inutilisés dans des garages ou des dépôts domestiques faute d'informations sur les filières de collecte. Une meilleure communication sur les points de collecte et les bienfaits du recyclage pourrait augmenter le volume de matériel récupéré.

Certes le recyclage des fauteuils roulants est un défi néanmoins il est crucial de répondre aux impératifs écologiques et sociétaux. En associant innovation technologique, volonté politique et mobilisation citoyenne, il est possible de transformer ces dispositifs médicalisés en une ressource durable et accessible. C'est pourquoi, j'ose espérer une mobilisation des élus au profit des administrés.

Déjà Merci à ceux ou celles qui participeront

Paris, le 16 décembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMF appelle à la solidarité nationale avec Mayotte et met en place un dispositif de soutien avec la Protection civile

A la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.

Le président David Lisnard et le Bureau de l'AMF tiennent à témoigner de toute leur solidarité aux familles endeuillées, aux habitants et aux élus de Mayotte. Ils appellent les communes et intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter au plus vite un soutien financier aux opérations d'urgence déployées ou en préparation.

Ils ont décidé de la mise en place d'un dispositif de veille et de soutien « Solidarité AMF/Mayotte », sous la responsabilité des co-présidents du groupe de travail Risques et Crises : Eric Ménassi, maire de Trèbes, et Sébastien Leroy, maire de Mandelieu-la-Napoule, ainsi que Madi Madi Souf, président de l'Association des Maires de Mayotte, Serge Hoareau, président de l'Association des maires du département de La Réunion, et Ericka Bareigts, maire de Saint-Denis de La Réunion.

L'urgence est le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

La Protection civile, l'un des partenaires de l'AMF au sein de « Solidarité AMF/Mayotte », est présente dans la région et met en place un dispositif de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre à ces premières urgences. L'AMF soutient cette opération.

Les collectivités territoriales peuvent y contribuer en adressant leurs dons par virement à La Protection civile :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A
Titulaire : FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 Pantin

Une information régulière sur les actions conduites par la Protection civile pendant cette première phase d'urgence sera communiquée. Au-delà de l'aide d'urgence, la solidarité avec la population de Mayotte doit s'inscrire dans la durée. L'AMF et ses partenaires resteront aux côtés des collectivités de Mayotte, en lien avec l'Association des maires de Mayotte, pour leur apporter tout le soutien qu'elles sont en mesure de fournir.

Mayotte a besoin de notre aide, merci de votre mobilisation.

Les partenaires associés :

Pour aller plus loin : page dédiée sur le site de l'AMF
Contact : solidarite.mayotte@amf.asso.fr

INFOS COLLECTIVITÉS

NOUVEAUX MAIRES

M. Jérémie CRABBE

(Maire de NOGENT-LE-ROTROU)

Suite à l'élection de M. Harold HUWART député de la 3ème circonscription, M. Jérémie CRABBE a été élu Maire de NOGENT-LE-ROTROU le 24 juillet 2024.

M. Olivier FALÉZAN

(Maire de BRICONVILLE)

Suite à la démission de M. Jean-Louis PHILIPPE, M. Olivier FALEZAN a été élu Maire de BRICONVILLE le 26 septembre 2024. Mme Valérie BELLEMARE a été nommée 1er adjointe, M. Jean-Pierre REGNIER 2ème adjoint, Mme Ségolène PINQUIER 3ème adjointe.

M. Jean-Pierre BOURRET

(Maire de INTRÉVILLE)

Suite à la démission de M. Frédéric MONA, M. Jean-Pierre BOURRET a été élu Maire de INTREVILLE le 11 octobre 2024. M. Nicolas CUZON a été nommé 1ere adjoint.

ILS NOUS ONT QUITTÉS

M. Michel ANGOULVANT

(Maire Honoraire de THIMERT-GÂTELLES)

Maire Honoraire de Thimert-Gâtelles, Monsieur Michel ANGOULVANT est décédé le 7 septembre 2024. Il a été Maire de 1965 à 2001.

M. Daniel TUFFIER

(Maire Honoraire de Frétigny)

Maire Honoraire de Frétigny, Monsieur Daniel TUFFIER est décédé le 13 septembre 2024. Il a été Maire de 1989 à 2020.

M. Jacques DUSSUTOUR

(Maire Honoraire de LA FERTÉ-VIDAME)

Maire Honoraire de La Ferté-Vidame, Monsieur Jacques DUSSUTOUR est décédé le 30 septembre 2024. Il a été Maire de 1971 à 2001, Conseiller général d'Eure-et-Loir sur le canton de la Ferté-Vidame de 1973 à 2004.

M. Christian MATELET

(Maire Honoraire de OUERRE)

Maire Honoraire de Ouerre, Monsieur Christian MATELET est décédé le 19 octobre 2024. Il a été Maire de 1995 à 2021.

M. Lionel BELLINA

(Ancien Maire de Thiron-Gardais)

Ancien Maire de Thiron-Gardais, Monsieur Lionel BELLINA est décédé le 23 novembre 2024. Il a été Maire de 1995 à 2001.

M. Etienne PETIT

(Maire Honoraire de Coulombs)

Maire Honoraire de Coulombs, Monsieur Etienne PETIT est décédé le 21 novembre 2024. Il a été Maire de 1963 à 1995.

MOUVEMENTS

Préfecture

Arrivée le 1er octobre 2024 de la Cheffe de cabinet du Préfet, Mme Anne ROTHENBÜHLER.

Gendarmerie

Arrivée du Colonel Julien ANDREAU qui a été nommé depuis le 15 août à la tête du groupement du département. .

Arrivée du Capitaine Ignace MALHERBE à la compagnie de Lucé.

Tribunal Judiciaire

Arrivée de la nouvelle Présidente du Tribunal Judiciaire, Mme Estelle JOND-NECAND.

"Former les Élus d'Aujourd'hui pour les Défis de Demain : L'Engagement de l'AMF 28 au Service des Collectivités"

La Formation des Élus : Un Outil Indispensable pour Mieux Servir Nos Citoyens

Au sein de l'Association des Maires de l'Eure-et-Loir (AMF 28), nous sommes convaincus que la formation des élus locaux est essentielle pour garantir une gestion efficace et éclairée des collectivités. À cet égard, l'accès à des formations continues adaptées aux enjeux actuels est plus que jamais une priorité pour tous ceux qui exercent des responsabilités locales.

L'Obligation de Formation : Un Engagement pour les Élus Locaux

Les élus locaux jouent un rôle fondamental dans la gestion de notre territoire. Leur engagement auprès de leurs administrés nécessite une parfaite maîtrise des outils, des règles de gestion publique et des enjeux législatifs. La formation continue des élus est donc primordiale pour répondre aux défis complexes du quotidien.

Ainsi, la loi impose désormais une obligation de formation pour certains élus, comme les maires et présidents d'intercommunalité, qui doivent suivre un minimum de formation en début de mandat. Cela permet aux élus de se préparer efficacement à leurs fonctions et de se tenir informés des évolutions législatives et réglementaires.

Le Rôle Clé de l'AMF 28 : Formation et Accompagnement

En tant que représentant de l'AMF 28, nous nous engageons activement à offrir un large éventail de formations adaptées aux besoins spécifiques de chaque élu. Nos sessions de formation couvrent de nombreux domaines essentiels : la gestion des finances publiques, le droit des collectivités, l'urbanisme, la communication publique, et bien d'autres encore.

Nous encourageons vivement les élus à s'inscrire à nos formations, qui sont conçues pour répondre aux réalités du terrain et aux défis quotidiens que vous rencontrez dans vos fonctions. Ces formations vous permettront non seulement de renforcer vos compétences, mais également d'améliorer l'efficacité de votre gestion locale.

L'Inscription Simplifiée via EDOF

Pour vous inscrire à nos formations, nous utilisons la plateforme EDOF (Espace de Dématérialisation des Offres de Formation), un outil pratique et sécurisé pour gérer vos inscriptions. Cependant, nous sommes conscients que certains élus peuvent rencontrer des difficultés techniques lors de l'utilisation de cette plateforme. C'est pourquoi l'AMF 28 se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Si vous avez des questions ou si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire sur EDOF, n'hésitez pas à nous contacter. Notre équipe se fera un plaisir de vous assister et de vous guider dans le processus.

Conclusion

La formation des élus est un pilier essentiel pour garantir une gestion locale transparente et performante. L'AMF 28 est là pour vous soutenir dans votre parcours de formation et vous offrir les ressources nécessaires pour exercer pleinement votre mandat. Nous vous encourageons vivement à vous inscrire à nos formations et à solliciter notre aide pour toute question relative à l'inscription sur EDOF.

Ensemble, continuons à renforcer la compétence et l'efficacité de nos collectivités !

RISO
PRODUCTIVE PRINTING

RISO FRANCE
au service des Collectivités

ÉCOLOGIE

Zéro émission d'ozone

Qualité de l'air préservée : environnement de travail sain

ÉCONOMIES

91% d'économie d'électricité*

Coût copie couleur le moins cher du marché

VITESSE

Imprimez **2 à 4 fois plus vite** que votre copieur laser

Gagnez en **productivité**

FIABILITÉ

Impression linéaire à froid : **moins de bourrage**

Moins d'intervention technique

contact@risofrance.fr
04 72 11 38 88

*Selon la comparaison entre la moyenne des modèles RISO ComColor FT et GL avec la moyenne de 12 copieurs lasers de 40 à 60 ppm, en impression et en veille, sur la base de 300 000 pages par an